

Pauvreté des familles, pauvreté des enfants

Nicolas Herpin, Lucile Olier, Division conditions de vie des ménages
et Division études sociales

En 1985, 1 800 000 enfants de moins de 25 ans vivaient dans la pauvreté, le plus souvent dans une famille nombreuse. Dix ans plus tard, le nombre d'enfants pauvres n'a pratiquement pas varié, mais leur environnement familial a évolué : ils vivent dans des familles plus petites et plus souvent monoparentales. En 1995, ces dernières se trouvent d'ailleurs tout en bas de la hiérarchie des revenus, derrière même les familles nombreuses.

Les transferts sociaux constituent la moitié des ressources des familles pauvres. Or, ces dernières années, leur composition s'est profondément modifiée : en 1995, les prestations soumises à condition de ressources représentent 21 % du revenu des familles pauvres, contre 8 % dix ans plus tôt. Aujourd'hui, les ménages pauvres avec enfants sont plus aidés comme pauvres que comme familles.

En France, les politiques publiques familiales, mises en place après la Libération, ont visé surtout à soutenir la natalité. Les mesures redistributives concernaient donc l'ensemble des familles et ne ciblaient pas les enfants pauvres et leurs familles. Les mesures redistributives en faveur des familles

pauvres se sont donc longtemps confondues avec les transferts en faveur des familles nombreuses. Or, en l'espace d'une quinzaine d'années, l'environnement familial des enfants s'est profondément modifié (tableau 1). Les bouleversements socio-démographiques amorcés dans le courant des années 1970 font sentir tous leurs effets dans les années 1980-1990 : déclin de la famille nombreuse, diminution du nombre d'enfants, montée de la monoparentalité. L'environnement économique des ménages a également changé : croissance ralentie et montée du chômage transforment la composition des ressources des familles. Ces évolutions ont modifié le visage de la pauvreté enfantine, alors même que le nombre d'enfants pauvres restait globalement stable. En 1995, ce sont 10 % des 0-25 ans qui vivent dans une famille pauvre, soit presque 1,8 million d'enfants, à peine moins qu'en 1985.

Les familles monoparentales, plus touchées par la pauvreté en 1995 qu'en 1985

Au milieu des années 80, la pauvreté des enfants était encore celle des familles nombreuses : 50 % des enfants pauvres vivaient dans une famille nombreuse comptant trois enfants et plus en 1985. Dix ans plus tard, ils ne sont plus que 38 % à vivre dans ce type de famille. Le modèle de la famille nombreuse est en effet en déclin dans l'ensemble de la population depuis le début des années 1980. En outre, les familles nombreuses sont moins concernées par la pauvreté aujourd'hui que par le passé :

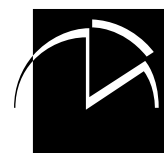
① Nombre d'enfants de moins de 25 ans par type de famille

En milliers

Type de famille	Nombre d'enfants			Nombre d'enfants pauvres		
	1985	1995	Evolution 1985-1995 (%)	1985	1995	Evolution 1985-1995 (%)
Couple avec 1 enfant	2 879	2 871	0	151	172	+14
Couple avec 2 enfants	6 214	5 977	-4	323	393	+22
Couple avec 3 enfants et plus	6 039	5 366	-11	908	675	-26
Famille monoparentale	1 471	1 698	+15	199	334	+68
Autres familles avec enfants	1 126	958	-15	226	217	-4
Total	17 730	16 870	-5	1 807	1 791	-0,1

Champ : ménages ordinaires avec enfants de moins de 25 ans
Source : Enquêtes budget de famille de 1984-85 et 1994-95, Insee

INSEE
PREMIERE



INSEE

② Proportion de familles pauvres par type de famille

Type de famille	En %	
	1985	1995
Couple avec 1 enfant	5,2	5,9
Couple avec 2 enfants	5,2	6,5
Couple avec 3 enfants et plus	12,9	11,0
Famille monoparentale	11,8	17,0
Autres ménages avec enfants	13,6	12,3
Ensemble des familles avec enfants	8,5	9,3

Lecture : en 1995, 17% des familles monoparentales vivaient en dessous du seuil de pauvreté.

Champ : ménages ordinaires avec enfants de moins de 25 ans

Source : Enquêtes budget de famille de 1984-85 et 1994-95, Insee

13 % d'entre elles vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 1985. Elles ne sont plus que 11 % en 1995 (tableau 2). En revanche, la pauvreté touche de plus en plus des enfants vivant avec un seul de leurs parents. En 1995, près d'un enfant pauvre sur cinq vit dans une famille monoparentale, alors que ce n'était le cas que d'un sur dix en 1985. La monoparentalité s'est diffusée dans l'ensemble de la population tout au long des années 1980-1990. Cependant, l'augmentation du nombre des familles monoparentales a été trois fois plus rapide parmi les pauvres que dans l'ensemble des ménages. 12 % d'entre elles étaient en dessous du seuil de pauvreté en 1985 contre 17 %, dix ans plus tard. Certes, un parent isolé est dans une situation économique plus fragile qu'un couple avec enfant. Mais ce trait général ne suffit pas à expliquer la dégradation relative en terme de pauvreté de la situation des familles monoparentales au cours des dix dernières années. L'évolution de leur situation socioéconomique ne l'explique pas davantage. Au cours des dix

③ Situation des chefs de ménage sur le marché du travail

Type de ménage	Taux d'emploi		Taux de chômage	
	1985	1995	1985	1995
Personne seule	68	66	5	9
Couple	65	62	4	6
Couple avec 1 enfant	87	87	5	6
Couple avec 2 enfants	94	93	3	5
Couple avec 3 enfants et plus	92	90	6	8
Famille monoparentale	75	72	10	14
Autres ménages avec enfants	66	62	5	8
Ensemble	78	76	5	8

Lecture : en 1995, 72 % des chefs de famille monoparentale ont un emploi et 14 % sont au chômage.

Champ : ménages ordinaires dont le chef est âgé de moins de 65 ans

Source : Enquêtes budget de famille de 1984-85 et 1994-95, Insee

dernières années, l'insertion professionnelle des parents isolés est restée relativement stable, alors même que le chômage augmentait (tableau 3). En 1995, 72 % des chefs de familles monoparentales ont un emploi. Les chefs de famille monoparentale sont plus exposés au chômage que la moyenne : 14 % d'entre eux sont à la recherche d'un emploi en 1995. Mais ce trait les caractérisait déjà dix ans plus tôt et leur situation vis à vis du marché du travail ne s'est pas détériorée plus rapidement que celle des autres chefs de famille en âge d'avoir un emploi.

Les chefs de famille monoparentale ne sont pas aujourd'hui plus jeunes, moins diplômés ou moins qualifiés que par le passé. Ainsi, l'âge moyen des chefs de famille a tendance à augmenter. Les chefs de famille monoparentale ne font pas exception. De même, leur niveau de formation scolaire a progressé comme celui de l'ensemble de la population. Enfin, les chefs de famille monoparentale n'exercent pas plus aujourd'hui qu'hier une profession d'ouvrier ou d'employé peu qualifié.

En l'espace d'une décennie, les fac-

teurs d'exposition à la pauvreté ne se sont pas modifiés. En 1995 comme en 1985, une famille monoparentale est plus exposée à la pauvreté quand le chef de ménage est au chômage ou quand il exerce la profession d'ouvrier ou d'employé. Le fait d'être une femme seule avec plusieurs enfants à charge n'est pas en soi un facteur de risque particulier. Les mères célibataires ne sont pas davantage exposées à la pauvreté que les veuves et les divorcées. Le fait d'avoir été marié, même s'il entraîne fréquemment le versement d'une pension alimentaire, ne protège pas de la pauvreté.

Une progression du revenu et des prestations sociales moins favorable aux familles monoparentales

Entre 1985 et 1995, le revenu par unité de consommation des familles monoparentales a augmenté de 2 % en francs constants, soit beaucoup moins rapidement que le revenu de l'ensemble des ménages. Le revenu par unité de consommation des familles nombreuses a dans le même temps fait un bond de 20 %, en partie du fait de la réduction de leur taille. Les familles monoparentales se trouvent donc aujourd'hui tout en bas de la hiérarchie des revenus par équivalent adulte, derrière même les familles nombreuses (tableau 4).

D'une manière générale, les revenus d'activité représentent en 1995 près de 80 % des ressources financières des familles en 1995. Mais ils constituent à peine 60 % des ressources des familles monoparentales et 70 % du

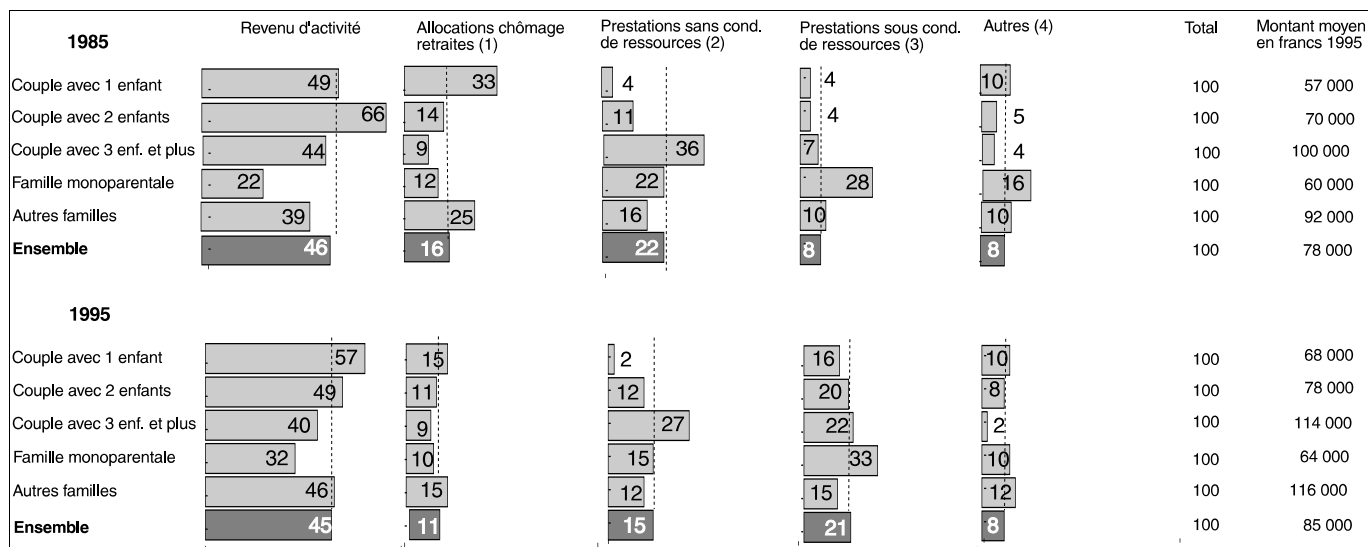
④ Évolution du revenu annuel moyen par unité de consommation

Type de famille	En Francs constants 1994		
	1985	1995	1985-1995 (%)
Couple avec 1 enfant	102 797	120 233	+17
Couple avec 2 enfants	97 297	106 403	+9
Couple avec 3 enfants et plus	73 826	89 483	+21
Famille monoparentale	78 990	80 564	+2
Autres ménages avec enfants	94 000	99 788	+6
Ensemble	99 034	114 059	+15

Champ : ménages ordinaires France entière

Source : Enquêtes budget de famille de 1984-85 et 1994-95, Insee

① Composition des ressources des familles pauvres en 1984 et 1994



Champ : ménages ordinaires avec enfants de moins de 25 ans ayant un niveau de vie inférieur à la demi-médiane du revenu par U.C.

1 Allocations chômage, indemnités de licenciement, retraites, pensions de réversion, minimum vieillesse

2 Allocations familiales, aides à la garde d'enfants, APE, AES

3 API, Allocations logement, APL, aide sociale, RMI, complément familial, APJE

4 Aide aux personnes âgées dépendantes, allocations adultes handicapés, pension d'invalidité, pension d'ancien combattant, indemnités journalières, pensions alimentaires, aides de la parenté et revenus du patrimoine.

Source : Enquêtes budget de famille de 1984-85 et 1994-95, Insee

revenu des familles nombreuses. Une grande partie du revenu de ces deux types de familles est en effet socialisée. Or, l'évolution des prestations sociales perçues par les familles a été relativement défavorable aux familles monoparentales. Le montant moyen des prestations perçues par ces ménages a progressé de 7 % en francs constants entre 1985 et 1995, soit beaucoup moins rapidement que pour les autres types de familles avec enfants (tableau 5).

Le niveau de vie des familles, et en particulier des familles nombreuses et des familles monoparentales dépend étroitement des transferts sociaux et des prestations familiales en particulier. Ainsi, ce sont plus du tiers des familles nombreuses et des familles monoparentales qui se trouveraient en dessous du seuil de pauvreté en l'absence de prestations sociales (prestations familiales, RMI, aides au logement et minima sociaux). Celles-ci permettent en particulier à plus de 200 000 familles monoparentales et à 380 000 familles nombreuses de sortir de la pauvreté. Au total, ce sont plus de 2,2 millions d'enfants qui échappent à la pauvreté grâce à ces prestations.

La solidarité privée s'exerce également en faveur des familles et en particulier des familles monoparentales. Ces dernières sont, en effet, avec les étudiants, la catégorie de

ménages la plus aidée à titre privé par leur parenté. L'aide des proches permet ainsi à plus de 17 000 familles monoparentales, et partant à 35 000 enfants de sortir de la pauvreté. Au total, ce sont près de 160 000 enfants qui sortent de la pauvreté grâce à l'aide, régulière ou occasionnelle de leur parenté.

Les familles pauvres, plus aidées comme pauvres que comme familles

La structure des transferts sociaux perçus par les plus pauvres s'est modifiée entre 1985 et 1995. Les ressources des pauvres leur sont de plus en plus attribuées parce qu'ils sont pauvres et non au titre de parent d'une famille plus ou moins nombreuse ou au titre des difficultés qu'ils rencontrent pour trouver ou retrouver du travail.

La part des revenus d'activité dans les ressources financières des familles les plus pauvres est restée pratiquement stable, entre 1985 et 1995, à hauteur de 45 %. La part des allocations chômage s'inscrit légèrement en recul de 16 % en 1985 à 11 % en 1995. En revanche, les prestations familiales, allocations logement et minima sociaux ont pris un poids beaucoup plus important : ils représentent aujourd'hui plus du tiers des ressources financières des familles pauvres avec enfants. La mise en place du RMI

en 1989, un meilleur ciblage des allocations logement en faveur des plus pauvres sont largement responsables de cette évolution. Ainsi, les aides conditionnelles à un niveau de ressources, comme le RMI, le complément familial, l'allocation logement ou l'APL constituent, en 1995, 21 % des ressources des familles pauvres, alors qu'elles n'en représentaient que 8 % en 1985. En revanche, la part des prestations familiales dans le revenu des familles pauvres avec enfants a baissé de 22 % en 1985 à 15 % en 1995 (graphique 1).

Ce sont surtout les familles nombreuses pauvres qui ont vu la structure de leurs ressources bouleversée. En 1985, 7 % de leur revenu leur était attribué sous condition de ressources. En 1995, c'est plus de 20 %. Parallèlement, la part des prestations familiales chutait de 36 % à 27 %. Cette baisse tient pour partie à la diminution de la taille des familles nombreuses pauvres : celles-ci comptaient en effet 4,1 enfants en moyenne en 1985, contre 3,8 en 1995. Ceci réduit mécaniquement le montant des prestations familiales qui leur sont versées. Les ressources des familles monoparentales pauvres n'ont pas connu de changement aussi marqué. En effet, ces foyers, moins concernés, de par leur nombre d'enfants, par les prestations à caractère strictement familial, ont été les premiers bénéficiaires des

5 Évolution du montant annuel moyen des prestations sociales¹

En Francs constants 1995

Type de famille	1985	1995	1985-1995 (%)
Couple avec 1 enfant	4 262	5 164	+21
Couple avec 2 enfants	11 645	13 014	+12
Couple avec 3 enfants et plus	36 368	43 486	+20
Famille monoparentale	19 266	20 556	+7
Autres ménages avec enfants	6 210	7 964	+28
Ensemble	7 400	7 943	+7

1. Les prestations sociales recouvrent les prestations familiales au sens large, les allocations logement et le RMI

Champ : ménages ordinaires France entière

Source : Enquêtes budget de famille de 1984-85 et 1994-95, Insee

aides sous condition de ressources. Dès 1985, celles-ci furent la source principale des ressources des foyers monoparentaux pauvres. Ce type de ressources a continué à croître dans leur budget : la part des transferts sous condition de ressources dans leur revenu est ainsi passée de 28 % en 1985 à 33 % en 1995.

Tout se passe comme si les foyers monoparentaux avaient fait le plein des aides existantes. Or ces familles ont, structurellement, moins de ressources mobilisables que les couples avec enfants. Dans un couple, un conjoint inactif peut, par exemple, prendre un emploi ou faire des démarches en ce sens et bénéficier alors des allocations chômage. En outre, les familles monoparentales sont le plus souvent de petite taille et n'ont pas la possibilité de s'agrandir, comme les couples qui peuvent bénéficier de prestations plus élevées quand leurs enfants atteignent le nombre de trois.

Pour comprendre ces résultats

Le champ de l'étude

Environ 17 millions d'enfants de moins de 25 ans vivent avec leurs parents en 1995.

On s'est intéressé dans cette étude aux familles, c'est-à-dire aux ménages formés d'un ou deux parents et de leurs enfants.

On considère qu'un enfant est en dessous du seuil de pauvreté lorsque le ménage dans lequel il vit a un niveau de vie inférieur à la moitié du niveau de vie médian de l'ensemble de la population.

Afin de pouvoir comparer des ménages de structure démographique différente, on considère non pas le revenu du ménage mais son niveau de vie, c'est-à-dire le revenu par équivalent adulte. Le niveau de vie relatif de chaque type de ménage, et partant la mesure de la pauvreté, sont bien évidemment sensibles à l'échelle d'équivalence choisie. L'échelle d'équivalence utilisée ici est celle mise en œuvre dans les travaux d'Eurostat sur la pauvreté. Selon cette échelle, le premier adulte du ménage représente une unité de consommation (1 UC), le second adulte, ainsi que les enfants de plus de 14 ans valent chacun 0,5 UC, les enfants de moins de 14 ans valent chacun 0,3 UC. Le recours à cette échelle, plutôt qu'à l'échelle d'Oxford, encore couramment utilisée, n'affecte pas le sens général des évolutions de la pauvreté des ménages, mais modifie la position relative des ménages. Ainsi, parce qu'elle sous-estime les économies d'échelles liées à la vie en couple et à la présence d'enfants, l'échelle d'Oxford tend à sous-estimer le

niveau de vie des familles nombreuses.

Le revenu considéré dans cette étude recouvre les revenus d'activité professionnelle, les revenus de remplacement (indemnités chômage ou maladie, retraites, pensions d'invalidité...), les prestations sociales, les revenus de l'épargne et les pensions alimentaires éventuelles. Il s'agit des revenus avant impôt. La prise en compte de l'effet redistributif de l'impôt et de l'effet propre du quotient familial ne modifierait cependant pas les principales conclusions de cette étude, dans la mesure où les ménages pauvres sont le plus souvent non imposables.

Les **prestations sociales** recouvrent essentiellement les prestations familiales au sens large, les allocations logement et le RMI. On a distingué les transferts sous condition de ressources comme l'allocation logement et le RMI des prestations attribuées sans condition de ressources, essentiellement les prestations familiales. Les **transferts sociaux** recouvrent les revenus de remplacements et les prestations sociales.

Les données

Les données proviennent des enquêtes Budget de Famille réalisées en 1979, 1984-85, 1989 et 1994-95 par l'Insee auprès d'un échantillon d'environ 10 000 ménages. Les résultats sont donc issus des déclarations spontanées des ménages à un enquêteur. Les revenus du patrimoine sont traditionnellement sous-estimés dans les enquêtes ménages. Dans cette étude, les revenus du patrimoine sont corrigés de la sous-déclaration.

Pour en savoir plus

Les familles monoparentales, Contours et caractères, Insee, 1994

Revenus et patrimoine des ménages, Synthèse n°5, Insee, 1996

"Les aides financières entre ménages", Hourriez, Insee Première, 1996

A RETOURNER A : INSEE-CNGP, B.P. 2718, 80027 AMIENS CEDEX 01

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 1996

1 an, 60 numéros = 485 F. (France) 606 F. (Étranger) 770 F. (Étranger par avion)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Francs par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ F.

Date : _____ Signature

Direction Générale :

18, Bd Adolphe-Pinard

75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Paul Champsaur

Rédacteur en chef :

Baudouin Seys

Rédacteurs : F. Magnien,

C. Dulon, A.C. Morin, S. Tagnani

Maquette : M. Legrand

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 1996